



«
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean ZAY

PROTOCOLE SANITAIRE

Guide relatif au fonctionnement du collège dans le contexte COVID-19

Actualise le 6 novembre 2020



CONTEXTE.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont opté, en date du 28 octobre, pour un confinement adapté et un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Le protocole sanitaire national repose sur la version « rentrée 2020-2021 » et intègre les évolutions nécessaires à la situation actuelle. Il s'applique à tous dès le 2 novembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre dans le respect des prescriptions sanitaires émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs papiers jetables et de poche pour le 2^e masque de la journée, utilisation de poubelles...). Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. Ils s'engagent à ne pas envoyer leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. La famille doit en informer immédiatement l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

En cas d'apparition de symptômes d'un élève ou d'un personnel, celui-ci est isolé avant un retour à son domicile et consultation d'un médecin. L'élève ou le personnel revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. La salle est désinfectée juste après la survenue du cas.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires est limité au strict nécessaire et se fait après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

RENFORCEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE.

AXE 1 : L'ORGANISATION QUOTIDIENNE DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 ENTREES ET SORTIES DES ELEVES
- 1.2 RANGEMENT DES ELEVES
- 1.3 L'ORGANISATION DES COURS ET DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
- 1.4 LES TEMPS DE RECREATION
- 1.5 PROTOCOLE ET ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION.

AXE 2 : RENFORCEMENT DES REGLES SANITAIRES

AXE 1 : L'ORGANISATION QUOTIDIENNE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 ENTREES ET SORTIES DES ELEVES

L'accueil des élèves se fait en fonction de l'emploi du temps et du régime habituels.

Les déplacements des élèves dans les bâtiments seront cependant davantage limités.

- Les élèves qui arrivent en bus empruntent l'entrée côté potager rue LAVOISIER. La désinfection se fait avec du gel hydroalcoolique distribué par un AED.

- Les autres élèves empruntent l'entrée principale pour l'entrée et la sortie du collège. L'accès par le portillon est réservé aux élèves de 6^{ème} et 4^e. L'accès par le portail principal est réservé aux élèves de 5^{ème} et 3^{ème}.

Devant ces deux entrées, un assistant d'éducation distribue du gel hydroalcoolique et veille à accueillir les élèves afin de garantir les règles de sécurité, notamment sanitaires.

Le port du masque est obligatoire et doit être porté de manière à couvrir le nez et la bouche : Il appartient aux parents de fournir deux masques à leur enfant (avec sachet individuel).

Les masques lavables doivent être lavés à 60 degrés et sont changés toutes les 4 heures.

En cas d'oubli, l'établissement met à disposition à titre exceptionnel et autant qu'il le pourra, des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (Masques « grand public » de catégorie 1).

1.2 RANGEMENT DES ELEVES

Les modalités de rangement des élèves sont modifiées pour se conformer aux nouvelles consignes sanitaires

Cour principale :

Les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} respectent l'ordre de rangement figurant dans le tableau ci-dessous :

Classes de 6^{ème} / 4^{ème}	Emplacement de rangement.
6 ^{ème} 1	6 ^{ème} 1
6 ^{ème} 2	3 ^{ème} 2
6 ^{ème} 3	6 ^{ème} 3
6 ^{ème} 4	3 ^{ème} 4
6 ^{ème} 5	6 ^{ème} 5
6 ^{ème} 6	3 ^{ème} 6
6 ^{ème} 7	6 ^{ème} 7
6 ^{ème} 8	3 ^{ème} 8
4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 1
4 ^{ème} 2	5 ^{ème} 2
4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 3
4 ^{ème} 4	5 ^{ème} 4
4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 5
4 ^{ème} 6	5 ^{ème} 6
4 ^{ème} 7	4 ^{ème} 7
4 ^{ème} 8	5 ^{ème} 8

Cour supérieure :

Les classes de 5^{ème} se rangent dans la cour haute le long du bâtiment principal, au même emplacement que celui suivi dans le cadre du protocole d'évacuation incendie.

Les classes de 3^{ème} se rangent le long du gymnase, de la même manière.

Classes de 5^{ème} / 3^{ème}	Emplacement de rangement.
5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 1
5 ^{ème} 2	6 ^{ème} 2
5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 3

5 ^{ème} 4	6 ^{ème} 4
5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 5
5 ^{ème} 6	6 ^{ème} 6
5 ^{ème} 7	5 ^{ème} 7
3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 1
3 ^{ème} 2	4 ^{ème} 2
3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 3
3 ^{ème} 4	4 ^{ème} 4
3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 5
3 ^{ème} 6	4 ^{ème} 6
3 ^{ème} 7	3 ^{ème} 7

1.3 L'ORGANISATION DES COURS ET DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le principe de « Une salle par classe » est appliqué : toutes les salles sont équipées de gel hydroalcoolique.

Les dispositifs d'accompagnement sont maintenus tout comme les ateliers de la pause méridienne et l'AS au collège.

1.4 LES TEMPS DE RECREATION

- Pour les élèves des niveaux **6^{ème} et 4^{ème}**, le temps de récréation s'effectue **dans la cour basse** ;
- Pour les élèves des niveaux de **5^{ème} et 3^{ème}**, le temps de récréation s'effectue **dans la cour haute**.

Les toilettes de la cour haute sont ouvertes.

Chaque classe utilise l'accès le plus rapide pour rejoindre la cour de récréation dédiée.

1.5 PROTOCOLE ET ORGANISATION DU SERVICE DE RESTAURATION.

Le Service de restauration du collège Jean Zay adapte les menus avec une simplification de la production et de l'offre proposée.

La salle de restauration est utilisée à 100% mais avec des aménagements spatiaux pour favoriser la distanciation au maximum. Un sens de circulation est mis en place et matérialisé par le mobilier et du fléchage. Les flux d'élèves sont organisés et contrôlés par les personnels (vie scolaire et agents) avec un système de rotation par niveau et par classe.

Les élèves déjeunent par groupe (classe, groupes de classe ou niveau) et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre (=2 places) est respectée entre les groupes

Un planning hebdomadaire est mis en place par la Vie scolaire pour faire déjeuner les élèves par classe et par niveau. Les niveaux différents ne déjeunent pas sur le même créneau horaire.

Les élèves prioritaires (Cours, AS, Clubs) passent **par groupe d'activité en veillant à laisser un table libre entre deux groupes d'activités différentes**

Pour les élèves en étude de 11h00 à 12h00, le passage au self débute dès 11h30. Les élèves passent par niveau et par classe en veillant à laisser un table libre entre deux niveaux.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6 ^{ème}	4 ^{ème}	6 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}
3 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}
4 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}
5 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	6 ^{ème}

Les élèves et les personnels doivent se laver les mains avant d'entrer dans le service de restauration et porter leur masque (excepté durant le temps de prise de repas). Aucun déplacement ne doit intervenir durant le repas. Il est demandé aux familles de fournir des gourdes d'eau aux élèves. La dépose des plateaux et la sortie se fait selon le sens de circulation en vigueur et selon l'organisation des personnels en charge de la surveillance. Un distributeur de gel hydroalcoolique est à disposition à la sortie du réfectoire.

Pour les externes

Les externes ont accès au gel hydro alcoolique à leur arrivée. (Distribution effectuée par l'AED)

La règle de distanciation physique : elle reste applicable dès qu'elle peut être mise en œuvre.

Les gestes barrière doivent demeurer une priorité. Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Il est nécessaire de limiter au maximum les contacts rapprochés ainsi que le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace. Il faut également éviter les regroupements lors des pauses, en extérieur comme en intérieur. **Les personnels ne doivent pas prendre leur poste en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 y compris dans sa famille proche.**

Le port du masque : il est obligatoire pour tous dans tout l'établissement et dans toutes les situations.

Le lavage des mains doit être réalisé le plus souvent possible (selon la fiche conseil affichée aux abords des points d'eau) et automatiquement :

- A l'arrivée dans l'établissement,
- Avant de prendre un poste de travail et en quittant un poste de travail,
- Avant et après chaque repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après s'y être rendu, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
- Le soir avant de rentrer chez soi,

La ventilation/aération des locaux est une action qui doit être la plus fréquente possible et durer au moins 15 minutes à chaque fois. Les locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage.

Il est demandé à tous les personnels de participer à la ventilation/aération des locaux dès qu'ils le peuvent. En effet, l'infrastructure de notre établissement ne nous permet pas d'avoir un nombre d'agent suffisant pour assurer cette mission tout au long de la journée. Les personnels doivent donc ouvrir l'ensemble des fenêtres dès leur arrivée dans les salles et également de les laisser ouvertes lors de leur départ.

Le nettoyage des locaux est une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Un nettoyage des sols et des surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour,
- Un nettoyage désinfectant des points de contact est également réalisé plusieurs fois par jour,
- Le respect des temps d'application des produits, éviter les mélanges de produits,
- L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé après une période sans utilisation d'environ 12 heures,
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (Matériel de nettoyage, véhicule, matériel pédagogiques) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). **Toutes les salles sont équipées avec un produit virucide (spray ou lingettes) et de Gel Hydro alcoolique.**
- Nettoyage renforcé des sanitaires : approvisionnement des consommables, évacuation des poubelles, nettoyage fréquent des zones de contact (toilettes, lavabos, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, sols).
 - Entre 10h et 11h : un passage réapprovisionnement + nettoyage / désinfection
 - Entre 14h et 15h : un passage réapprovisionnement + nettoyage / désinfection
 - Après 16h : nettoyage complet / approvisionnement + désinfection

Nous vous remercions également de veiller à maintenir les locaux propres et rangés pour faciliter le long travail de désinfection. De même, le soir les chaises ne doivent pas être montées sur les tables pour éviter les manipulations.